

les trois millions dont on a parlé ci-dessus, & serviront de paiement pour la rente de cent millions dont S. M. est redevable: bien entendu qu'au moyen de cette cession, la Compagnie se chargera de payer les hypotheques sur lesdits Domaines, & d'entretenir les Ports & Garnisons dans ces Pays. On en a publié un quatrième, qui regle la maniere dont on distribuera des nouvelles Actions, qui s'acquerront en Certificats liquidex, & sur quel pied on les délivrera. Autre, qui proroge jusqu'à la fin du mois de Juin prochain, le terme fixé pour porter aux Changeurs les Especes d'or & d'argent.

La nouvelle forme que l'on vient de donner à la Compagnie, toute avantageuse qu'elle paroisse, ne ranime cependant pas la confiance, les anciennes Actions bien loin d'avoir haussé de prix, sont au contraire diminuées de plus de cent livres, & les Certificats de liquidation sont réduits à 19. liv. 15. sols par cent en argent, dans la supposition que ceux qui en ont acquis seront peut-être obligez de fournir un supplément, s'ils veulent prendre des nouvelles Actions; l'Arrêt du Conseil dont il a été fait mention plus haut ne réglant rien à cet égard. Le premier Avril il parut encore un Arrêt du 22. du mois de Mars, qui en fixe le nombre à 56. mille; & ce jour-là on commença à en distribuer, auxquelles on a appliqué une nouvelle marque.

On travaille à la Taxe du Joyeux Avenement du Roi à la Couronne, qui montera, dit-on, à 150. millions, payables en Billets de liquidation; il se presente déjà quantité de gens officieux pour en faire le recouvrement, & qui encherissent à l'envi pour l'obtenir. On compte qu'au moyen de cette nouvelle levée, les Effets Royaux repandus dans le public, seront réduits à 350. millions, que l'on parle de convertir en rentes viagères, pour achever de les éteindre tout-à fait.